



easy centre de formation

sarl Lamed services - 10, rue Pergolèse 75016 PARIS
tél. : 01 45.05.39.92 - easycentredformation@gmail.com
- Siret 534 042 882 00017 -
N° de décl. d'activité auprès du Préfet de la région IDF : 11 75 475 07 75

PREPARATION AU CACES® R372m ENGINS DE CHANTIER

PUBLIC

Candidats à l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) dans les établissements le demandant pour être autorisé à conduire les engins de chantier.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale.
Maîtrise de la conduite des engins concernés (sauf formation d'apprentissage préalable).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Passage du test CACES R372

OBJECTIF

La préparation CACES® n'a pas pour but d'apprendre la conduite des engins objets de la certification des candidats. La formation les prépare aux épreuves théoriques et pratiques sur lesquelles ils seront évalués par un Testeur Certifié. Il convient d'augmenter la durée de la formation si les candidats ne maîtrisent pas la conduite.

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de satisfaire à l'évaluation théorique et pratique définie par la R372m, réalisée par un Organisme Testeur certifié.

DUREE

A définir selon le nombre de catégories d'engins et de participants - durée conseillée 3 à 5 jours.

SUIVI DE LA FORMATION

Feuille de présence.

LIEU DE FORMATION

Voir convention.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation dispensée par un formateur professionnel spécialisé.

DATE

Voir convention.

Salle, tables et chaises,
Mur clair pour projection,
Tableau papier ou ta-bleau effaçable.

NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM DE STAGAIRES PAR SESSION

12 maximum en théorie.

6 maximum en pratique.

Équipements à mettre à disposition par le client :

Engins sur lesquels les stagiaires doivent être formés et évalués.

Installations conformes à la R372m, au FAQ, et aux règles de certification.

A défaut, la formation et le test doivent être organisés au sein d'un Organisme Testeur Certifié.

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Licence CACES R372 m

DESCRIPTION

1er jour.

Module théorique « toutes les catégories »

Réglementation et textes de la sécurité sociale :

Réglementation applicable aux engins.

Documents à présenter lors des contrôles.

Rôle des différents organismes : inspection du travail, CRAM/CARSAT, OPPBTP.

Classification et technologie :

Principaux types d'engins.

Caractéristiques principales des composants et des dispositifs de sécurité.

Fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité.

2ème jour

Sécurité :

Principaux risques : renversement, heurt, environnement, énergie.

Règles de conduite, de circulation et de stationnement.

Gestuelle de commandement et de manœuvres.

Dispositions générales de sécurité.

Distances de sécurité avec les conducteurs électriques.

Vidéos.

3ème au 5ème jour

Module pratique développé selon la catégorie d'engin

Vérifications visuelles et du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Circulation en situation de travail.